

INSTANCE DE COORDINATION JUDICIAIRE POUR LA CORSE

Pour la quatrième fois en 2 ans, la garde des Sceaux, Christiane Taubira réunit lundi 8 décembre 2014 l'instance de coordination judiciaire pour la Corse.

Destinée à mieux lutter contre la criminalité organisée (règlements de compte, terrorisme, criminalité financière) insulaire, cette instance a été créée par la circulaire de politique territoriale du 23 novembre 2012. Celle-ci détermine une stratégie pénale déclinée selon plusieurs axes visant à renforcer :

▶ La lutte contre les assassinats liés à l'affairisme

- en priorisant la lutte contre le blanchiment et les extorsions dans les milieux professionnels sensibles (immobilier, travaux publics, sport, sécurité, jeux...);
- en favorisant les saisies et confiscations du produit des infractions;
- en organisant des rencontres régulières entre les procureurs et les représentants de la Banque de France afin d'identifier les flux financiers douteux et un traitement diligent des signalements TRACFIN;
- en redynamisant le groupe d'intervention régionale (GIR).

▶ L'efficacité du traitement judiciaire

- en favorisant une action publique diligente par le recours accru à la co-saisine, la création de bureaux des enquêtes, l'ouverture anticipée des informations judiciaires et une politique d'audiencement proactive des affaires;
- en réaffirmant, par une politique pénale volontariste et ferme, la protection des auxiliaires, des victimes et des témoins contre les subornations et les menaces et l'utilisation de la procédure de témoignage anonyme.

A SAVOIR !

Parce que la lutte contre les infractions financières en Corse est une priorité de la garde des Sceaux, le pôle financier de Bastia a été le seul pôle financier régional maintenu après la création du procureur de la République financier alors que les autres pôles ont été supprimés.

CHIFFRES CLÉS

Sur le premier semestre 2014, le parquet de Bastia a ouvert **9 procédures d'extorsion et de blanchiment** et fait saisir **1,132 millions d'euros**.

▶ La coordination des enquêtes

- avec la création de l'instance de coordination judiciaire;
- par la mise en place d'un outil de suivi des dossiers de criminalité organisée.

▶ L'articulation avec l'autorité administrative

- en intensifiant les relations avec les présidents des chambres régionales de commerce, des tribunaux administratifs et des services financiers et fiscaux;
- en mettant en place, avec le préfet de région, d'un comité stratégique local d'échange et de coordination en matière économique et financière.

ZOOM SUR LES EFFECTIFS

Comme la ministre de la Justice s'y était engagée, les postes à Marseille et en Corse ont été stabilisés :

En Corse tous les postes sont pourvus et le seront encore en 2015 :

- 16 postes à la Cour d'appel de Bastia,
- 22 postes au tribunal de grande instance de Bastia,
- 20 postes au tribunal de grande instance d'Ajaccio.

A Marseille :

- 40 personnes sont actuellement en poste au parquet,
- 21 juges d'instruction sont actuellement en poste au tribunal de grande instance, alors que 20 emplois sont localisés.

